

Vos choix
en qualité d'actionnaire...

de l'Industrielle
Alliance

Adresse de retour du formulaire de choix

Vous devez envoyer votre formulaire de choix dûment rempli et signé à l'adresse suivante :

Services aux investisseurs Computershare inc.
C. P. 11492, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 5R9

Remarque
Les formulaires de choix envoyés par télécopieur ou photocopiés
seront refusés.

Vos choix en qualité d'actionnaire

En votre qualité d'actionnaire de l'Industrielle Alliance,

plusieurs choix s'offrent à vous. **Vous pouvez :**

Le 10 février 2000, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (Industrielle Alliance) est devenue une société à capital-actions. L'Industrielle Alliance appartient depuis à ses actionnaires et ses actions se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole IAG. Comme les actions représentent une participation dans l'Industrielle Alliance, elles ont une valeur réelle et elles peuvent être négociées – vendues ou achetées – à la Bourse de Toronto.

Afin de faciliter la gestion de vos actions, l'Industrielle Alliance a retenu les services des Services aux investisseurs Computershare inc. (Computershare) à titre d'agent des transferts, d'agent comptable des registres et d'agent payeur de dividendes pour la gestion de ses actions et de son actionariat. Computershare détient donc vos actions en votre nom dans un système d'inscription en compte. Vous avez ainsi votre propre compte d'actionnaire chez Computershare.

- 1.. Laisser vos actions dans votre compte d'actionnaire chez Computershare;
- 2.. Vendre vos actions par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance;
- 3.. Vendre vos actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières;
- 4.. Transférer vos actions dans un compte de courtage;
- 5.. Demander un certificat d'actions.

Si vous choisissez de vendre vos actions, de les transférer ou de demander un certificat d'actions (les choix 2 à 5), vous devez remplir le formulaire de choix imprimé sur votre Relevé de propriété d'actions et le retourner à Computershare à l'adresse paraissant dans ce dépliant.

Remarque
Reportez-vous à la section Relevé de propriété d'actions à la fin de ce dépliant pour en savoir davantage sur votre Relevé de propriété.

Pour bien comprendre les choix qui vous sont proposés, nous vous invitons à lire ce qui suit.

1.. Laisser vos actions dans votre compte d'actionnaire

Vos actions sont détenues dans le cadre d'un système d'inscription en compte administré par Computershare. Ce système, qui constitue une méthode simple de gestion des actions, élimine les risques liés à la perte ou au vol d'un certificat d'actions et supprime les coûts de remplacement d'un certificat d'actions ou de sa garde dans un lieu sûr. Vous avez ainsi la possibilité de tout simplement laisser vos actions dans votre compte d'actionnaire (sans frais de garde). Vous demeurerez propriétaire de vos actions et pourrez les vendre ou les transférer au moment qui vous conviendra.

2.. Vendre vos actions par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance

Si vous décidez de vendre vos actions, vous pouvez le faire de deux façons :

- par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance; ou
- par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières (reportez-vous au choix 3).

Le Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance s'adresse expressément aux titulaires de contrats de la société qui, comme vous, ont reçu des actions dans le cadre de sa démutualisation, en février 2000. Il vise à faciliter la vente de vos actions moyennant des frais modestes. Si vous décidez de vendre vos actions par l'entremise de ce programme, vous devez vendre la totalité des actions que vous avez reçues lors de la démutualisation de la société ou lors de tout fractionnement. Les actions que vous auriez éventuellement achetées après la démutualisation ne peuvent être vendues dans le cadre de ce programme.

Le Programme de vente assistée a été mis sur pied en mars 2000. Si l'Industrielle Alliance décidait de mettre fin au Programme, un communiqué serait émis à cet effet afin d'informer toute personne concernée par cette décision.

Rappelons que rien ne vous oblige à vendre vos actions. Vous seul pouvez prendre cette décision. Si vous décidez de le faire, nous vous recommandons de consulter un conseiller en fiscalité pour connaître les incidences fiscales que la vente de vos actions pourrait avoir pour vous. Par ailleurs, ni l'Industrielle Alliance ni Computershare ne peuvent vous conseiller dans cette décision.

** Comment nous demander de vendre vos actions?

Si vous souhaitez vendre vos actions par l'entremise du Programme de vente assistée de l'Industrielle Alliance, vous devez remplir le formulaire de choix imprimé sur votre Relevé de propriété d'actions. Si les actions sont détenues par plusieurs actionnaires, chacun d'eux doit signer le formulaire. Les instructions que vous fournirez concernant la vente de vos actions seront irrévocables.

Remarque
Reportez-vous à la section Relevé de propriété d'actions à la fin de ce dépliant pour en savoir davantage sur votre Relevé de propriété.

** Comment vos actions seront-elles vendues?

Computershare regroupera toutes les demandes des actionnaires reçues en bonne et due forme et placera un ordre de vente groupé auprès d'une société de courtage, à une fréquence qui dépendra du volume de demandes à traiter (sous réserve des conditions de marché). La société de courtage prendra ensuite les dispositions nécessaires pour vendre les actions, au cours en vigueur à la Bourse de Toronto, là où elles se négocient. Le montant que vous recevrez de la vente de vos actions correspondra au prix moyen reçu pour toutes les actions vendues durant une journée donnée, moins les frais de vente.

** Quels sont les frais de vente de vos actions?

Pour connaître les frais de vente des actions par le biais du Programme de vente assistée, communiquez avec Computershare, au 1 877 684-5000, ou consultez la Grille de tarification des services offerts par Computershare. Les frais seront déduits du produit de la vente. Computershare vous fera ensuite parvenir un chèque en dollars canadiens, libellé au nom du ou des actionnaires.